



1008057901

DATE DEPOT :	2010-09-17
NUMERO DE DEPOT :	80579
N° GESTION :	2010B06426
N° SIREN :	521216077
DENOMINATION :	NJJ MARKET
ADRESSE :	17 place de la Madeleine 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/09/02
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

DB 02103/2010

OC

10306426

NJJ Market

Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 euro
Siège social : 17, place de la Madeleine 75008 Paris
521 216 077 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 2 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix,
Le deux septembre,
A onze heures trente,

17 SEP. 2010
80579

La société NJJ Holding, société par actions simplifiée au capital de 34.000.001 euros, dont le siège social est situé 17, place de la Madeleine 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 230 590, représentée par Monsieur Xavier Niel (l'« Associée Unique »),

Agissant en sa qualité d'Associée Unique de la société NJJ Market, société par actions simplifiée au capital social de 1 euro dont le siège social est 17, place de la Madeleine 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 521 216 077 (ci-après la « Société »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président ;
- les statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs.

Première décision

Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du président, décide de nommer :

- Monsieur Guy Baeckeroot, né le 23 mars 1947 à Guéret (23), de nationalité française, demeurant 95 bis, boulevard Jean Jaurès 94260 Fresnes, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Christian Baeckeroot, né le 26 août 1939 à Veyrines de Domme (24), de nationalité française, demeurant 43, route de St Germain 78860 Saint-Nom-la-Bretèche, en qualité de commissaire aux comptes suppléant

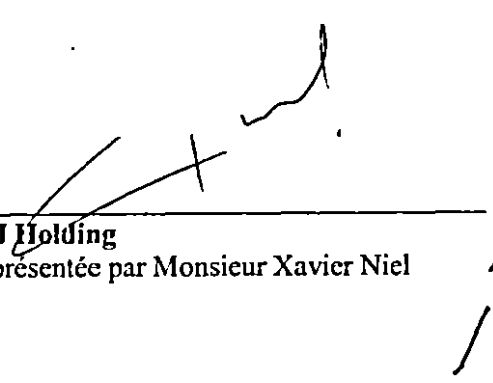
pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deuxième décision
Pouvoirs

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associée Unique.



NJJ Holding
Représentée par Monsieur Xavier Niel